



Collège Notre-Dame

Anne LAGABBE

Chef d'établissement

Pont-Saint-Esprit, le 16/10/2024

Le collège privé catholique Notre Dame est un lieu où « **chaque collégien représente un être qui apprend, se construit et grandit afin de prendre une place au sein de notre société** »

C'est avec une grande joie que j'adresse ces quelques mots d'accueil aux futurs collégiens de Notre Dame. Vous vous apprêtez à vivre une nouvelle étape de votre parcours scolaire et personnel, et nous sommes honorés que vous ayez choisi notre établissement pour ce chemin.

Notre collège catholique sous contrat allie exigence académique et accompagnement bienveillant, dans un esprit de respect, d'ouverture et de partage. Vous trouverez un cadre propice à votre épanouissement intellectuel, spirituel et humain. En plus de l'acquisition de connaissances, nous mettons un point d'honneur à cultiver des valeurs telles que la solidarité, la tolérance et l'engagement, dans la continuité de l'enseignement chrétien.

Vous ne serez pas seuls dans cette aventure. Toute l'équipe éducative sera à vos côtés pour vous guider, vous encourager, et vous aider à développer vos talents. Ensemble, nous formerons une communauté où chaque élève est reconnu dans sa singularité et soutenu dans son développement.

Futures familles : Aujourd'hui, vous souhaitez inscrire votre enfant au collège Notre Dame, établissement catholique privé sous contrat avec l'État. Ce choix important implique le désir de co-éducation avec notre équipe ainsi que l'adhésion au projet de notre établissement.

Les liens avec les parents sont privilégiés et des rencontres régulières ont lieu durant l'année. De plus, le collège travaille en étroite collaboration avec l'APEL, association des parents d'élèves, qui, par son partenariat avec le collège, permet aux enfants une plus grande ouverture culturelle.

Dès que le dossier d'inscription nous sera retourné complet, je rencontrerai chacun d'entre vous, famille et enfant, afin d'échanger sur les motivations de tous. Un accord de principe pourra alors être donné. L'inscription devient définitive avec le bulletin du 3^e trimestre et l'avis de passage donné par l'établissement d'origine. Tout changement notable dans le dossier (résultats, comportement, adhésion au projet...) peut remettre en cause l'inscription de principe.

Je vous remercie de votre confiance et nous avons hâte de vous accueillir et de partager avec vous cette belle expérience qui marquera l'avenir de votre enfant.

À très bientôt dans les couloirs de notre collège !

La Directrice

A. LAGABBE